

9

QUE FAIRE POUR QUE MES CARTONS SOIENT BIEN RECYCLES ?

Où déposer mes cartons ?

1 - Déposer les petits cartons dans les conteneurs jaunes, pliés ou écrasés.



2 - Déposer les gros cartons :

► **La Clusaz, Le Grand-Bornand, Merdassier :**
dans les chalets à cartons ou en déchetterie

► **Autres communes :**
en déchetterie



Quelques règles simples pour garantir le recyclage des cartons bruns :

1 - Ne pas déposer les cartons à côté des conteneurs

Des cartons bruns sont trop souvent déposés à côté des conteneurs. Ces déchets sauvages dénaturent notre paysage et demandent du temps de collecte et de nettoyage supplémentaire.



2 - Ne pas déposer les cartons avec les ordures ménagères

Afin de permettre le recyclage des cartons, il est nécessaire de ne pas les mélanger aux ordures ménagères qui seront incinérées.



3 - Séparer le polystyrène et le carton.

Le polystyrène n'est pas recyclable. En petite quantité, il peut rejoindre les ordures ménagères. En grande quantité, il doit être apporté en déchetterie.



4 - Les cagettes en bois ne doivent pas être déposées avec le carton.

Si vous ne pouvez pas les réutiliser, les cagettes en bois doivent être déposées aux ordures ménagères.



En adoptant ces gestes simples,
vous garantissez le recyclage de vos cartons,
vous limitez les coûts de collecte et donc le montant de votre redevance,
vous contribuez à l'amélioration de votre cadre de vie
et au respect de l'environnement !

Pour plus de renseignements : www.ccvf.fr ou 04.50.32.17.35

